

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** [6] (1903)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les trusts  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-252766>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du prisonnier apportent à ce dernier. La prison est un cul de basse fosse infect et noir, où peut pénétrer le regard du passant par une meurtrière, à côté de laquelle est assis à l'extérieur le geôlier pour recevoir les gratifications extorquées.

(A suivre)

A. J. DAWSON.

## Les Trusts

C'est la forme nouvelle de l'accaparement, le nouveau jeu américanisé des accapareurs qui se groupent, s'entendent pour réglementer la production, dicter les prix de vente et déterminer le débouché.

L'Amérique a transformé, perfectionné et dénommé le genre d'association qui effraya la fin de notre XVIII<sup>e</sup> siècle; il était même si odieux à la foule révolutionnée qu'il suffisait de crier dans la rue : à l'accapareur! comme on crie : au voleur! pour que le quidam ainsi désigné et qui était souvent l'innocente victime d'une vengeance personnelle — on n'y regardait pas de si près! — fût appréhendé sans autre forme de procès et en un tour de main pendu à la plus prochaine lanterne.

On n'en est encore, avec le trust moderne style, qu'à la campagne d'opinion, mais il est vrai qu'elle est menée par le Président des Etats-Unis en personne, M. Roosevelt, qu'un regrettable accident de voiture a malheureusement obligé d'interrompre une tournée politique où il passait en revue, dans des discours d'un intérêt retentissant, les tendances et les prétentions de son pays dans tous les domaines de l'activité.

Le président Roosevelt désapprouve les trusts dans leur développement excessif, tout en reconnaissant qu'ils ont une raison d'être et qu'on a souvent formulé contre eux des reproches injustifiés; il estime que, dans chaque cas, on a le droit d'exiger d'eux qu'ils fassent du bien et non du mal; il y a donc lieu, de la part des représentants de la nation, d'exercer sur eux une surveillance « toutes les fois que des corporations commerciales deviennent très fortes, aussi bien en vue d'une œuvre bienfaisante que d'une œuvre qui ne l'est pas toujours ».

Il estime donc que l'état de choses et les abus qui en résultent fournissent la preuve qu'il n'y a pas de contrôle suffisant sur les trusts et que « la nation doit assumer le pouvoir de les contrôler par des précautions législatives ». En d'autres termes : « le besoin le plus immédiat, en ce qui concerne les trusts, est de les placer sous le contrôle réel et non seulement nominal d'un souverain auquel, comme leurs créateurs, ils devront allégeance, les ordres de ce souverain devant être exécutés avec certitude ». Et ce souverain doit être le gouvernement central et non ceux des Etats, car la plupart des trusts, après avoir pris leur origine dans tel ou tel Etat, étendent leur action sur tout le territoire de l'Union.

Dans une autre circonstance, le président Roosevelt a déclaré que, si la Constitution fédérale s'opposait

à cette législation, il y aurait lieu de l'amender. On peut donc, dès maintenant, tenir pour certain que le Congrès va être appelé à légiférer sur les trusts, c'est-à-dire contre leurs abus, et qu'une grande bataille s'engagera, sur cette grosse question qui intéresse l'Univers. La masse électorale, et surtout le parti républicain, dont le président est issu, sont-ils, comme lui, défavorables aux trusts? Evidemment oui, car les électeurs, dans leur masse, qui ne font pas partie, eux, des combinaisons financières dont dépendent les trusts et qui, au contraire, sont la matière exploitable sur laquelle ceux-ci s'exercent, se sont bien vite rendu compte du danger dont les menacent le monopole et l'accaparement. M. Roosevelt, en marchant contre les trusts, est donc bien sûr de leur sympathie. En outre, en prévision de l'élection présidentielle de 1904, il enlèverait à ses adversaires du parti démocrate l'un des principaux arguments dont ils comptaient se servir contre lui : son inertie justement à l'égard des trusts.

Malheureusement nous sommes en Amérique et il y a le revers du dollar. Les sympathies républicaines pourraient bien n'être que platoniques, et vaine, pourrait bien être la tactique contre les démocrates, car en Amérique, et plus que partout ailleurs la question d'argent est capitale en matière d'élections. Les gros financiers des trusts, qui y voient loin et qui ont le bras long, ne se sont pas contentés d'appliquer la force du syndicat à la matière industrielle, au fer, au pétrole, à la viande, au coton, aux chemins de fer et à l'Océan, ils ont aussi, en prévision de ce qui va arriver et qu'ils craignaient depuis longtemps, organisé le trust politique. Ce sont eux qui alimentent la caisse du parti républicain; aussi ne se gênent-ils pas pour faire entendre qu'ils vont couper les vivres à M. Roosevelt ou plutôt à ses partisans et lui enlever le nerf de la guerre.

M. Roosevelt, qui s'y attend bien, n'en a que plus de courage et plus de mérite.

Mais le monde entier n'en reste pas moins sous la menace des tentacules de cette pieuvre gigantesque qu'est le trust et qui s'avance dans l'Océan jusqu'à nos côtes comme dans son élément naturel. Les trusts américains, comme les ententes européennes, ont beau afficher la prétention de servir de tampon contre les crises, de diminuer la concurrence — parbleu, ils la suppriment, et c'était notre seule garantie! — d'équilibrer l'offre et la demande, de réglementer la production et le débouché, nous avons trop vu en Europe que la fameuse assurance contre les crises est une duperie de monteurs d'affaires. Si, en effet, l'Allemagne traverse en ce moment une crise de surproduction qui menace d'être désastreuse, elle le doit à l'exploitation d'un trust qui a habilement profité du grand courant d'activité industrielle et commerciale de 1895 à 1900 et aboli la place.

L'Amérique elle-même s'émue; à nous de nous défendre, de notre côté, sans oublier cependant que nous n'avons plus la lanterne à notre disposition.